

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliqueront dans le cadre de toutes les relations contractuelles qui pourraient être conclues entre d'une part « l'Adhérent » et le « Prestataire » ci-après défini à l'exclusion de toutes autres conditions générales. Il convient d'entendre par « l'Adhérent » toute personne physique ou morale, association ou encore tout type de service public ou parapublic, qui contracte avec la société Blue Item. Le « Prestataire » est représentée par la société Blue Item ou toute autre personne morale mandatée par cette dernière.

Par la signature desdites « conditions générales de vente » l'Adhérent déclare expressément avoir pris connaissance de la totalité des dispositions de celles-ci, et déclare en accepter les termes et conditions, sans réserve à l'exclusion de toute autre. Les présentes CGV priment sur toutes les autres y compris celle de l'Adhérent.

1. Application des conditions générales de vente – Opposabilité des conditions générales de ventes

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions, à l'exclusion de tous autres documents émis par le Prestataire, ceux-ci n'ayant qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut sauf acceptation ferme et écrite du Prestataire, prévaloir contre les CGV. Toute condition contraire opposée par l'Adhérent, sera donc à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions

2. Objet du contrat

La société Blue Item propose au titulaire du contrat des prestations de services en ligne, notamment la création, la réalisation de sites internet et leur référencement. Les présentes ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition de l'Adhérent de l'hébergement et des services annexes proposés pour la génération, l'administration et la mise à jour de son site.

3. Définitions du service – modification des services commandés

3.1. Les services faisant l'objet du présent accord consistent dans l'écriture et la mise au point d'un cahier des charges. Les spécifications de ce service y figurent.

3.2. Toute modification requise par l'Adhérent ou non prévue dans le présent contrat, entraînant des services complémentaires, sera facturée en sus par Blue Item, qui appliquera ses tarifs en vigueur. Toutefois, toute modification de la commande demandée par l'Adhérent après un délai de 15 jours à compter de la signature du bon de commande ou du devis par les deux parties, pourra être refusée par le Prestataire.

3.3. La vente des modules (news, tips...) comprend la formation de 3 personnes à l'utilisation de ces modules. Cette formation est dispensée au plus tard un mois à compter de la date de livraison de la prestation. Dans le cas où une personne supplémentaire devrait être formée, ou si la formation de cette personne a lieu plus d'un mois après la date livraison du site, cette formation sera facturée au tarif de 100€ H.T. par personne.

4. Délais d'exécution de la prestation

4.1. La société Blue Item s'engage dans les conditions et limites des clauses générales à effectuer les travaux définis dans les délais suivants :

_ A réception du devis signé par le client et accompagné de son acompte, création du cahier des charges sous deux (2) semaines.

_ Les informations nécessaires pour compléter le cahier des charges devront être fournies par l'adhérent à la société Blue Item sous quatre (4) semaines à partir de la date de création du cahier des charges.

_ A réception du cahier des charges complété par le client, les premiers rushs graphiques seront proposés dans les deux (2) semaines.

– A réception de la charte graphique validée par le client, la réalisation technique du site sera terminée dans les quatre (4) semaines.

4.2. La société Blue Item ne pourra être tenue pour responsable d'un retard ayant pour origine des causes échappant à son contrôle ou dans le cas où les informations devant être fournies par l'Adhérent seraient remises en retard, incomplètes ou non conformes. Si, après mise à disposition de la prestation l'acheteur repousse la date de livraison, la prestation sera considérée comme livrée à la date de mise à disposition, entraînant le cas échéant le financement.

4.3. La prestation de service sera considérée comme réalisée dès la réception du site par l'Adhérent. Les dépassements de délai de mise à disposition du service, ne pourront donner lieu au versement de dommages et intérêts ou annulation de la commande en cours, sauf en cas de force majeure. Dans ce dernier cas l'Adhérent pourra obtenir la restitution de son acompte à l'exclusion de tout autre indemnité ou dommages et intérêts.

Sont considérées comme cas de force majeure déchargeant le Prestataire de son obligation tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil. En toute hypothèse, la mise à disposition dans les délais ne peut intervenir que si l'Adhérent est à jour de ses obligations envers le Prestataire.

5. Renseignements devant être communiqués par l'Adhérent

5.1. L'Adhérent s'engage à fournir à la société Blue Item une documentation complète et précise pour remplir le cahier des charges.

5.2. Ces informations devront être fournies à la société Blue Item au plus tard quatre (4) semaines à partir de la date de création du cahier des charges

5.3. Si les données remises par l'Adhérent s'avéraient incomplètes, erronées ou non conformes, les travaux supplémentaires d'analyse seraient à la charge de l'Adhérent.

6. Obligations et responsabilités de l'adhérent

6.1. Informations : L'Adhérent déclare que les informations nominatives et d'identification qu'il a fournies lors de son enregistrement sont sincères et véritables, et qu'il agit pour son propre compte ou dûment mandaté.

6.2. Respect de la réglementation : En tant que créateur de son site l'Adhérent reconnaît assumer seul la responsabilité éditoriale prévue par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication audiovisuelle.

L'Adhérent s'interdit de permettre ou faciliter, directement ou indirectement, notamment par la mise en ligne de liens hypertextes, la transmission de propos, données, images, informations ou autres qui soient constitutifs d'une violation ou interdiction édictées par les Lois et Règlements.

Le non respect de la réglementation en vigueur par l'Adhérent, comme des conséquences préjudiciables qui pourraient en résulter pour ses Adhérents ou visiteurs, ne saurait engager la responsabilité du Prestataire.

Le Prestataire se réserve la possibilité de prendre toute mesure de restriction ou d'interdiction d'accès au site de l'Adhérent, dès lors qu'il aura été détecté que certains produits, services, comportement ou propos sont contraires à la Loi et aux Règlements. Ces mesures ne pourront donner droit au versement d'aucune indemnisation pour l'Adhérent, qui restera redevable à l'égard du Prestataire de toutes les sommes dues au titre de la facturation déjà émise comme de la facturation à émettre

jusqu'à l'expiration du contrat. L'adhérent devra rembourser au Prestataire toute somme (amendes, dommages et intérêts, astreintes, etc.) que le prestataire aura été contraint de verser du fait des agissements de l'Adhérent.

- 6.3. Droits d'auteur : L'Adhérent déclare disposer de toutes les autorisations nécessaires pour exploiter, utiliser, stocker toutes les données, images, photos, dessins, etc. diffusés sur son site, la responsabilité du Prestataire ne pouvant être engagée en cas d'exploitation sans autorisation desdits supports.
- 6.4. Autocontrôle : L'Adhérent devra assumer la charge de la surveillance de son site et veiller à ce que les informations fournies respectent dans leur forme et contenu les présentes conditions générales, les présentes dispositions contractuelles et toutes les dispositions légales et réglementaires. De la même façon, l'Adhérent s'engage à exercer un contrôle sur les sites extérieurs communiqués à ses membres, Adhérents ou visiteurs par le biais de liens hypertextes. A défaut, l'Adhérent s'oblige à supprimer la référence et le lien hypertexte des sites non-conformes.
- 6.5. Mots de passe : L'Adhérent s'engage à préserver la confidentialité des identifiants et mots de passe personnels permettant d'accéder au contenu de son site personnel, et en cas de perte ou vol à en informer sans délai le Prestataire. Il assumera en toute hypothèse l'entière responsabilité de l'utilisation par un tiers non autorisé de son site, jusqu'à modification des identifiants.

7. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à satisfaire aux obligations techniques imposées par les opérateurs de réseaux, à se conformer aux protocoles et aux standards en usage sur Internet et à assurer et maintenir le bon état des équipements qu'il contrôle.

Le Prestataire s'engage par ailleurs à assister l'Adhérent pour toutes difficultés techniques qui pourraient survenir après la mise en ligne de son site, concernant la partie de son site hébergée sous la responsabilité du Prestataire. Au titre de cette assistance, le Prestataire s'engage à mettre tout en œuvre pour aider l'Adhérent à solutionner ces problèmes techniques.

Le Prestataire se réserve la possibilité sans qu'une autorisation de l'Adhérent soit nécessaire au préalable, de faire évoluer techniquement le réseau, les matériels ou les logiciels qui sont utilisés pour réaliser les prestations de service, comme toutes les mesures techniques qui permettent d'optimiser les fonctionnalités et performances du service. Pour ce faire, le Prestataire pourra, après avoir préalablement informé l'Adhérent, suspendre la fourniture de tout ou partie du service pendant la durée estimée nécessaire. L'Adhérent fera son affaire personnelle de répercuter cette information sur les membres, Adhérents ou visiteurs, sans que le Prestataire ne puisse être tenu pour responsable de toutes les conséquences qui découleraient de cette interruption du service.

8. Responsabilité - Force majeure

Le Prestataire décline toute responsabilité sur les pannes ou interruptions de service, dues à toutes contingences techniques ou autres, de quelque origine qu'elles soient dès lors qu'elles ne résultent pas du seul fait du Prestataire, et notamment de tout problème de connexion au réseau Télécom permettant l'accès à Internet, comme des dysfonctionnements des équipements techniques de l'Adhérent, et comme de la destruction de tout ou partie des données stockées sur son site.

Le Prestataire décline toute responsabilité des dégâts causés sur les appareils informatiques, périphériques et toute installation en dehors des interventions techniques. De la même façon aucune responsabilité ne pourra être encourue par le Prestataire si la non exécution de ses engagements et obligations résulte d'un événement revêtant le caractère de force majeure.

La survenance d'un cas de force majeure suspendra dans un premier temps de plein droit l'exécution du contrat. Si au-delà d'une période de deux mois, l'obligation reste suspendue du fait d'un cas de force majeure, le contrat sera résilié automatiquement et de plein droit (sauf accord express des parties), les droits d'abonnement étant alors remboursés au prorata temporis d'utilisation.

9. Date d'effet du contrat - Durée - Reconduction

9.1. Le contrat d'adhésion prend effet à la date indiquée sur le devis faisant foi de bon de commande dès l'instant où l'Adhérent a signé ledit document à l'endroit convenu. La date de la commande est conservée par le Prestataire en archive pour justifier de la date de conclusion du contrat. Le contrat est conclut pour une durée de deux ans et renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 60 jours avant la date d'anniversaire du contrat. Dans le cas de non reconduction du contrat, le ou les sites de l'Adhérent seront définitivement clôturés à la date anniversaire.

9.2. Annulation de la commande : Aucune annulation, totale ou partielle de commande définitive ne peut être acceptée, sauf accord écrit du vendeur.

10. Conditions financières

L'adhésion au service du Prestataire est subordonnée au paiement du prix correspondant à la formule choisie. Le règlement des commandes s'effectue par chèque, par virement, par traite acceptée ou par prélèvement automatique.

L'ensemble des prestations est payable pour 50% à la signature du devis, le solde comptant à réception de la facture (à livraison de la prestation), sauf dans le cas où l'adhérent n'aurait pas rempli une ou plusieurs de ses obligations : le solde de la facture serait alors exigible après 60 jours à compter de la date de signature du bon de commande.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les tarifs des services proposés, ces modifications tarifaires prenant effet lors du renouvellement du contrat.

Sauf report sollicité à temps et accordé par le Prestataire, tout retard de paiement entraînera le calcul d'un intérêt de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par le Prestataire. En outre tous les frais relatifs au recouvrement de sa créance par le Prestataire resteront intégralement à la charge de l'Adhérent.

En cas de non règlement d'une échéance de redevance, et 15 jours après une lettre de relance restée sans effet, l'accès au site de l'Adhérent pourra être suspendu par le Prestataire sans préjudice de toute autre voie d'action.

Sans régularisation de la situation dans un délai de 15 jours suivant la suspension du service et après mise en demeure, le site de l'Adhérent sera définitivement clôturé sans préjudice de tous dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais également toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient réceptionnées ou en cours de réception et que leur paiement soit échu ou non. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de toute la dette, sans mise en demeure.

Dans tous les cas le coût de reconnexion au service après paiement sera facturé à l'Adhérent d'une somme forfaitaire de 80 euros Hors Taxes.

L'Adhérent devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires des officiers ministériels et des avocats. Toute facture ayant donné lieu à recouvrement judiciaire, sera majorée à titre de clause pénale réductible au sens de l'article 1229 du code civil, d'une indemnité forfaitaire fixée à la somme de 500 €.

Le Prestataire n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des conditions générales de vente.

11. Résiliation

Dans l'hypothèse où l'Adhérent viendrait à contrevenir à l'une quelconque des dispositions du présent contrat, et sans préjudice des mesures que le Prestataire entendrait prendre pour faire cesser le trouble, le contrat pourra être résilié, si bon semble au Prestataire, 8 jours après une mise en demeure restée sans effet. Dans cette hypothèse, et à titre de clause pénale, la résiliation du contrat prononcée par le Prestataire aux torts de

L'Adhérent donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire équivalente à 6 mois d'abonnement, indépendamment de toute autre somme que l'Adhérent resterait devoir au Prestataire au titre de l'exécution du contrat.

Dans l'hypothèse où l'Adhérent souhaite clore le contrat pour un motif sérieux, ce dernier pourra être résilié, si bon semble au Prestataire, 8 jours après la réception d'une lettre de résiliation de contrat avec accusé de réception. Dans cette hypothèse, et à titre de clause pénale, la résiliation du contrat prononcée par le Prestataire donnera lieu au paiement des sommes contractuelles restant dues, indépendamment de toute autre somme que l'Adhérent resterait devoir au Prestataire au titre de l'exécution du contrat.

En cas de résiliation du contrat, le site de l'Adhérent et ses déclinaisons seront clôturés. L'ensemble des bases de données, textes, et autres informations contenues dans le site seront restitués à l'Adhérent contre une somme forfaitaire de 200 € H.T., le Prestataire prenant l'engagement de ne jamais reconstituer ces données ni s'en servir.

Dans tous les cas, les acomptes versés lors de la signature du contrat entre l'Adhérent et le Prestataire ne seront pas reversés à l'Adhérent. Ils recouvrent les frais minimum engagés dans ledit contrat (administratif, arborescence, traitement, etc.).

12. Primauté - Modification – Indivisibilité

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales de l'Adhérent qui ne pourront être opposées au Prestataire. L'Adhérent est informé que les présentes conditions générales pourront être modifiées par le Prestataire à tout moment, qu'il s'agisse des conditions financières, de la durée de base du contrat, des conditions de règlement ou tout autre. Les Conditions Générales de Vente sont disponibles en permanence sur demande à la société Blue Item.

Les clauses des présentes sont autonomes et la nullité ou l'inapplicabilité de l'une d'entre elles n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

13. Informatique et liberté

La société Blue Item s'interdit de divulguer les informations qui lui auront été communiquées par l'Adhérent et stipulées expressément confidentielles.

De son côté, l'Adhérent s'interdit de divulguer toutes données, formules, programmes, méthodes, ou renseignements dont elle aura eu connaissance du fait de l'exécution du présent contrat sous peine de dommages et intérêts.

En application de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative au traitement informatique des données, l'Adhérent a un droit d'accès à toutes les informations communiquées au Prestataire, aux fins de les vérifier et le cas échéant les faire rectifier.

14. Litiges - Compétence

Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à l'interprétation ou l'exécution de la prestation, le tribunal de commerce d'Avignon. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie et quels que soient le mode et les modalités de paiement sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des Adhérents puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause. Le présent contrat est soumis à la Loi française pour toute question relevant de son interprétation, son exécution ou sa cessation. En cas de version du contrat en langue étrangère, seule la version française fera foi.